



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
Du conseil départemental de l'allier*

Moulins
Le jeudi 13 juin 2019

Objet : Préavis de grève du 20 juin 2019 reconductible le 21 juin 2019

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Volontairement, vous avez décidé de retarder les prises de décisions concernant la situation des agents du CTER du MONTET. Lors du dernier Comité Technique du 6 juin, vous avez annoncé aux représentants du personnel que la procédure de mutation « dans l'intérêt du service » des 5 agents n'était que suspendue dans l'attente des conclusions de l'enquête CHSCT.

Nous vous rappelons que jamais la moindre preuve n'a pu être fournie sur les différents reproches dont les agents ont fait l'objet. 8 mois après les premières réunions concernant l'organisation du travail du CTER et 2 mois après la suspension de la procédure obtenue par la CGT, sous la pression d'un préavis de grève, vous brandissez toujours l'épée de DAMOCLES au-dessus de leur tête. Depuis des mois, nos collègues doivent supporter les insultes et les diffamations dans le stress inadmissible d'une hypothétique mutation.

Jamais dans l'histoire de notre collectivité une cabale n'aura été si mal montée. Les collègues du Montet travaillent dans l'intérêt du service public et dans le respect des règles comme dans tous vos services. Vous n'avez entendu que les rumeurs et cru des rapports sans preuves factuelles pour tenter de muter des agents qui ne le souhaitent pas. Vous n'avez pas pris en compte non plus leur volonté de résoudre ce conflit.

La CGT exige que cesse cet acharnement sur ce personnel, et que vous renonciez dès à présent à la procédure de mutation des agents. Votre obstination affaiblit cette équipe et la mise en place de soutien psychologique devient nécessaire.

De plus, depuis des mois vous organisez et désorganisez la plupart des services et les directions au grès d'ajustements non concertés, de nominations, de promotions voir même de licenciements. Depuis votre arrivée, votre administration est en perpétuelle réorganisation pour preuve pas moins de 5 directions subissent de nouvelles modifications au 1^{er} juillet 2019. La CGT dénonce ce que vous appelez ces ajustements qui se font principalement au détriment des agents de catégorie C avec pour conséquence l'abaissement du niveau et de la qualité de service. Vous justifiez même vos choix, en nous rétorquant « là où il y a plus que nécessaire, je ne mets pas les moyens ». C'est donc sans état d'âme que vous vous obstinez à précariser les conditions de travail des agents qui doivent travailler en mode toujours plus dégradé et en silence de préférence. Par contre, vous ne manquerez pas de leur reprocher leur manquement et n'hésitez pas à les sanctionner ou à les muter de force.

La CGT affirme que vous devez cesser de mobiliser sans cesse la bonne volonté des agents et que malgré leur conscience professionnelle, les agents des collèges, du social, de l'administratif ou des routes sont à bout.



Syndicat CGT Personnel actif et retraité du Conseil départemental de l'Allier
Hôtel du Département - 1, avenue Victor Hugo - 03000 MOULINS
Téléphone : 04 70 34 40 75 ou 04 70 20 46 25 email : cgt@allier.fr

Ainsi pour toutes ces raisons, la CGT exige :

- L'arrêt de l'acharnement infondé contre les agents du CTER Le Montet,
- Le maintien de tous les agents au CTER Le Montet,
- Le lancement des recrutements des postes vacants sur tous les secteurs déficitaires (146 postes vacants sur l'ensemble de la collectivité « info administration 06.2019 »),
- L'arrêt des politiques restrictives sur le fonctionnement des services (ex : moins de 15 000€ pour le fonctionnement d'une UTT),
- Le paiement d'une indemnité pour éloignement travail/domicile,
- L'arrêt des réorganisations permanentes appelées ajustements,
- Le retour à la réelle concertation des agents,
- L'arrêt de la polyvalence des agents sans formation qui nuit à la sécurité et la santé,
- Un retour à une véritable politique de formation avec 24 jours/agent pour les nouveaux arrivants et 6 mois pour un chef,
- Le respect des procédures et de la réglementation,
- La réalisation des travaux spécifiques par des équipes qualifiées
- La revalorisation du RIFSEEP pour la catégorie C

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, le syndicat CGT-CD03 dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 20 juin 2019 reconductible le 21 juin 2019 pour l'ensemble des agents du Conseil départemental de l'Allier.

Nous rappelons l'obligation de nous recevoir dans le cadre de l'ouverture du dépôt de ce préavis de grève conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L521-2 et L.521-6 du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du conseil départemental de l'Allier, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT-CD03
Sylvain RIBIER

Secrétaire général CGT-CD03

